CR Réunion Divonne-APICY du 8 janvier 2025

Présents :

Mairie de Divonne-les-Bains :

- Agathe LACOMBE, cheffe de projet transition écologique, climat et mobilité
- Tidiane-Olivier FALL, adjoint en charge de la transition écologique et des mobilités durables

APICY :

- Victor KOHLER, président
- Yvan BOHANES, membre du bureau
- Richard PALMER, membre du bureau
- Jonathan MASUR, ambassadeur de Divonne, membre d'APICY

Introduction

La commune de Divonne-les-Bains dispose d'un budget d'1,2M€/an pour la voirie. C'est lors du dernier trimestre que les choix des travaux à entreprendre en n+1 sont déterminés. En 2026, une partie du budget d'investissement passe en budget de fonctionnement portant le total à 1,5M€. Cela étant, tous les travaux de marquages ne sont pas prévus 6 mois à l'avance, il ne faut donc pas hésiter à relancer la mairie pour pouvoir les faire effectuer.

Points importants à traiter

1. Interstice dangereux route/bois du pont "Forestland" : une intervention est prévue mais n'est pas encore effective. Cette voie risque d'avoir un flux plus important de Grilly à Nyon à l'avenir suite aux politiques publiques suisses. De nombreux cyclistes restent aujourd'hui sur la route par confort côté Crassier.

2. Carrefour Épinettes/côte d'Arbère : des contraintes du code la route empêchent la résolution des problématiques mais la voie sera réaménagée à l'avenir. La

sécurité empêche la commune de laisser la priorité aux vélos puisqu'il n'y a pas de site propre, avoir des voies cyclables prioritaires pourrait donc être accidentogène. Il y a une possibilité d'installation de jalon "vers voie verte" pour inciter à prendre la voie verte à droite. De toute manière la partie qui dépend du département ne sera pas revue avant des années par les besoins de budgets. Peut-être que le schéma directeur cyclable de Pays de Gex Agglo permettra d'aménager les 300m restants sur la D15 en direction de la voie verte.

3. Giratoire de la gendarmerie : un passage surélevé sera fait d'ici fin mai à début juin. Selon l'APiCy, il serait mieux de faire un îlot central à la place d'un seul passage surélevé car ailleurs dans la ville où c'est implanté cela fonctionne bien. La commune va vérifier si c'est bien aménageable, dans tous les cas il y aura déjà une modification au carrefour du côté écoquartier de la gare (peut-être même une vélostation). D'autre part, un réaménagement de l'avenu du Salève est prévu.

4. Piste cyclable av de Genève : le poteau d'un panneau cycliste est mal positionné sur la voie alors qu'elle est à double sens. Au retour depuis la Suisse, le double sens unilatéral n'est pas bien indiqué. La traversée au giratoire "des drapeaux" est problématique donc des projets de réaménagement sont en cours sur les avenues du Salève et des Alpes. En cas d'implantation d'un terre-plein central, la double piste cyclable pourrait être déplacée. D'autre part, il n'y a pas assez de largeur sur l'avenue de Genève entre le giratoire des drapeaux et celui des Trois Fontaines pour y implanter une voie cyclable en condamnant le trottoir. Cela étant, en cas de modification du quartier de la gare, il est possible que celle-ci le soit également. Pour information, la largeur de voirie est déjà au minimum pour laisser les camions de livraisons vers le centre-ville.

5. Avenue des Alpes : le budget nécessaire n'est pas disponible mais il est possible de demander de mettre une quille pour éviter le croisement.

6. Haut de la rue Voltaire : selon M. MASUR, il est rare que la limitation à 30 soit respectée (comme plusieurs autres rues de Divonne), les automobilistes dépassent souvent les 50 et la verbalisation par les FDO semble rare. La mairie reconnait que les routes sont passées à 30 sans aménagements spécifiques plutôt que de mettre l'ensemble des voies en en zone 30 et perdre les automobilistes sur les zones de rencontre (limitées elles à 20). En l'état actuel, le dispositif de ralentissement (écluse) est même évitable par des bus. La mairie a cependant choisi de mettre un plateau qui ne permettrait pas de ré-accélérer après le dispositif précédent. D'autre part, la mairie souligne la différence de

réglementation entre les zones 30 et les zones limitées à 30 comme dans le cas présent.

7. Bas de la rue Voltaire : le contresens cyclable a été indiqué cependant comme souvent ailleurs dans Divonne, cela est peu pris en compte par les automobilistes. Cette problématique est déjà remontée à la mairie avec des associations de quartiers. Des panneaux pédagogiques 1-2-3 ont été installés mais dans tous les cas c'est le code de la route qui pose la situation actuelle. Il est possible que la mairie fasse peindre des logos cyclistes pour l'indication.

8. Rue Marcel Anthonioz : linéaire très large, pas du tout aménagée pour 30 km/h, bande cyclable étroite sur la trajectoire des portières de voitures garées ici (lien Google StreetView) : Jonathan se plaint du stationnement sur le trottoir. Le stationnement sur le trottoir est toléré par les FDO 4x10minutes par jour pour les entrées-sorties d'école. Une étude a été lancée sur le stationnement. A côté le candélabre est trop petit pour passer en poussette. Il y a eu une baisse de vitesse sur la voie après l'installation de bandes cyclables. Le stationnement est problématique atour de l'école, cela remonte souvent mais pas d'espace disponible pour créer des places.

9. Av aqueduc/du Jura : des changements des régimes de priorité sont prévus.

10. Projet Grand Lac : il y a un projet de création de zones non-bitumées d'ici 5 à 10 ans. La séparation des flux se fera en retirant le bitume sur les parties concernées. Cela s'inscrit dans le cadre de la loi ZAN.

11. Les épaves de vélos sont en train d'être démantelées par les FDO.

12. Le nombre d'abris pour vélos pourra être encore développé si ceux qui sont actuellement installés fonctionnent bien à l'avenir.

13. Nous restons en communication pour la sensibilisation dans les écoles liée à la demande de subvention d'APiCy. Diverses possibilités existent y compris mai à vélo ou tout autre intervention auprès du public.

Une grille d'évaluation des zones 20 et 30 fournie par notre ambassadeur Jonathan est fournie à la maire quant à la dangerosité de ces zones à Divonne. Elle est publiée en pièce jointe.

Points non traités, manque de temps

1) Lorsque l'on arrive depuis Chavannes-de-Bogis, l'itinéraire cyclable disparaît subitement ici (lien Google StreetView)

2) Itinéraire cyclable obligatoire (panneau rond) problématique à la rue de Lausanne (lien Google StreetView)

3) Itinéraire cyclable à contre-sens accidentogène à l'avenue des Alpes ici (lien Google StreetView)

5) Passages piétons et aménagement routier mal adaptés à un zone de rencontre (lien Google StreetView)